



Règlement challenge Côte / Slalom / Autocross

ASA Gard Cévennes

⊕ Définition

L’association sportive automobile (Asa) Gard Cévennes organise un challenge côte / slalom / autocross ouvert à tous les pilotes licenciés à l’Asa Gard Cévennes pour l’année en cours. L’inscription est gratuite et prend en compte l’ensemble des épreuves effectués entre le 1 janvier et le 31 décembre de l’année en cours dans la ligue Occitanie Méditerranée.

Un classement distinct sera établi dans chacun des cas suivants :

- ➔ Pilotes de côte
- ➔ Pilotes de slalom
- ➔ Pilotes d’autocross
- ➔ Pilotes côte féminine
- ➔ Pilotes slalom féminine
- ➔ Pilotes autocross féminine

⊕ Attribution des points

L’attribution des points dans chaque discipline se fait selon le barème du règlement du championnat de ligue Occitanie Méditerranée. Le classement de l’Asa sera établi dans l’ordre du classement de ligue.

Remise des prix

La remise des prix se tiendra à la suite de l'assemblée générale. Le bureau de l'Asa Gard Cévennes se réserve le droit d'arbitrer tout litige concernant ce challenge.

Les pilotes ayant obtenu le plus de points au cours de l'année écoulée sera déclaré vainqueur du challenge. En cas d'égalité de points, le nombre de victoires de classe sera pris en compte et ainsi de suite avec les secondes places etc ...

Récompenses

*Pilotes
côte / slalom / autocross*

1 ^{er}
2 ^{ème}
3 ^{ème}

*Féminines
côte / slalom / autocross*